



**ADDITIF N°03 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N°010/AONO/C-NTUI/CIPM/2025 DU 30 JUIN 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE D'APPLICATION GROUPE 2 : UN BLOC DE 04 SALLES DE CLASSES, DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM ; REGION DU CENTRE**

**Le Maire de la Commune de Ntui communique :**

Certaines dispositions, DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE N°010/AONO/C-NTUI/CIPM/2025 DU 30 JUIN 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE D'APPLICATION GROUPE 2 : UN BLOC DE 04 SALLES DE CLASSES, DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM ; REGION DU CENTRE, sont modifiées comme suit :

**I-Critères éliminatoires**

**1-Pièces administratives**

**Ajouter**

e) La caution de soumission accompagnée du récépissé du dépôt de ladite somme à la caisse de dépôt et de consignation (CDEC) Non timbré à l'ouverture des plis entraîne l'élimination du soumissionnaire.

**-Au lieu de lire** : absence de la caution de soumission accompagnée du récépissé du dépôt de ladite somme à la caisse de dépôt et de consignation (CDEC) à l'ouverture des plis délivrés par un organisme financier de première catégorie autorisé par le ministère chargé des finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics entraîne l'élimination à l'ouverture des plis ;

**-Lire plutôt** : absence de la caution de soumission accompagnée du récépissé du dépôt de ladite somme à la caisse de dépôt et de consignation (CDEC) à l'ouverture des plis délivrés par un organisme financier de première catégorie autorisé par le ministère chargé des finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics dans les 48 heures entraîne l'élimination du soumissionnaire

**Au lieu de lire** : les deux catégories de critères éliminatoires distincts dans l'AAO et RPAO

**Lire plutôt** : les critères éliminatoires de l'AAO uniquement

**II-Critères Essentiels**

**1-CCAP**

**-Au lieu de lire** : le nombre d'édition des Lettre Commande est quinze(15)

**-Lire plutôt** : le nombre d'édition des Lettre Commande est vingt(20)

Le reste sans changement.

**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP/CE ;
- Maire/Ntui ;
- Président CIPM;
- Affichage.

